Par contre, le Conseil a repoussé l'ordre du jour suivant déposé par M. Vaillaut :

« Le Conseil dénonce à l'indignation publique les actes de la réaction gouvernementale et capitaliste qui, à Fourmies, a fait massacrer des femmes et des enfants par des soldats, et dans toute la France, a provoqué la classe ouvrière par ses mesures répressives, l'a assaillie par sa police et s'est rendue coupable d'arrestations arbitraires et de condamnations iniques. »

Un projet de délibération déposé par le même membre et relatif à l'amnistie et à l'élaboration d'une loi établissant et organisant le droit de manifestation est pris en considération.

Le Conseil repousse ensuite par 28 voix contre 5, une demande d'enquête sur les faits du 1er mai, déposée par M. Berry; est adoptée une proposition de M. Prudent Dervilliers formulée également par MM. Cattiaux, Marsouland et Girbauval allouant une somme de dix mille francs pour être distribuée par les soins du maire de Fourmies aux familles.

Est également adopté un vœu de M. Prudent Dervilliers demandant qu'une pension soit allouée aux familles des victimes et que les enfants dont le père est mort par suite de cette collision soient élevés aux frais de l'Etat.

La situation à Calais

Calais, 6 mai. — Le parti ouvrier calaisien prépare pour dimanche, une manifestation pour protester à propos de Fourmies.

La garnison a été renforcée par un escadron du 21e dragons de Saint-Omer.

Les troupes sont consignées.

LA PRODUCTION DES LAINES AU CAP

Les laines du Cap ont obtenu un certain nombre de récompenses à la dernière Exposition universelle de Paris. Déjà en 1886, le jury de l'exposition coloniale et indienne de Londres reconnaissait que si les laines d'Afrique n'ont pas le haut lustre et l'extrême uniformité de valeur marchande ou de longueur des mérinos d'Australie, elles sont cependant saines, avantageuses, douées dans quelques cas d'une grande solidité de fibre, et convenant bien aux filés et aux tissus de qualité moyenne.

Les moutons mérinos que l'on élève dans la colonie du Cap sont issus des races espagnole, française, saxonne, australienne et anglaise : aussi cette diversité de races fait que les viculteurs n'apportent pas toujours dans leurs croisements le choix et l'esprit de suite nécessaires pour créer des types permanents adoptés aux circonstances locales.

Du reste l'élevage du mouton rencontre encore au Cap d'autres difficultés d'ordre naturel.

Ces difficultés se résument en deux points essentiels : la nature même de la végétation et le manque d'eau : on peut même dire que la seconde difficulté engendre en quelque sorte la première car si les immenses pâturages aujourd'hui presque stériles pouvaient être arrosés, ils se couvriraient de plantes luxuriantes qui offriraient une nourriture abondante aux animaux dont se composent les nombreux troupeaux du Cap.

L'un de nos amis, qui a longtemps habité le Cap nous disait dernièrement qu'il fallait distinguer dans cette colonie anglaise; comme en Algérie, un tell plus ou moins bien arrosé et une région de chotts qui n'est pas encore le désert, mais qui en est le vestibule. A notre tele algérien correspond au Cap une zone maritime commençant du côté ouest environ à la hauteur de la rivière Clifant et se continuant jusqu'aux frontières orientales par une double rangée de montagnes plus ou moins rapprochées de la côte. La largeur de cette bande varie de 35 à 100 kilomètres excepté pourtant à son extrémité Est où elle s'élargit jusqu'à concurrence de 200 kilomètres et même davantage de façon à comprendre toutes les vallées qui descendent des Harmbergen.

Le territoire assimilable à la région des chotts algériens est formé de l'ensemble des hauts plateaux intérieurs, presque dénués de pluies, sillonnés de rivières ordinairement à sec, parsemés d'étangs, souvent sales et justifiant leur vieux nom hottentot de Karrous (terres sèches ou arides.) Or, les deux tiers de la colonie environ appartiennent au domaine des karrous ou à celui des sables.

Les terres du tell sud africain se divisent, tant au point de vue de la culture que du pâturage, en deux classes d'inégale valeur : les terres douces composées de sols à prédominance naturelle des graminés et les terres aigres où se plaisent de préférence les herbages abondants dans les lieux humides et sur les plages maritimes ; les pâturages de la seconde espèce de terre sont inférieurs à ceux des terres douces, mais il y a des pâturages intermédiaires venus sur les sols qui tiennent le milieu entre les terres aigres et les terres douces.

Quant au karrous, anciens bassins lacustres d'où l'eau a fui par les fissures dans un soulèvement du sol ils ne pèchent pas précisément par la qualité du terrain formé en général d'une argile rouge très fertiles; à substruction de schistes bleuâtres ; mais peu de plantes bravent la sécheresse presque continuelle du climat.

Les seules permanentes sont des arbrisseaux à racines profondes, et la pentrie, nourriture principale des troupeaux. Les karrous ne se prêtent donc qu'à l'élevage du mouton, seul animal capable par sa rusticité de vivre et de se multiplier dans ces ingrates régions. Mais encore cet élevage se fait-il dans des conditions très difficiles, car la surface pour nourrir un mouton, qui est de 40 ares 46 centiares dans certaines régions favorisées du Tell, monte-t-elle dans le karrou de 2 à 5 hectares environ.

Si peu favorable que soit donc le karrou à l'oviculture, les facultés pastorales de cette contrée se perdent d'année en année par le fait même des moutons. L'alimentation ne se fait pas sur les terres du karrou comme dans les prés, ou l'herbe tendue par la dent des bestiaux repousse immédiatement avec vigueur.

On a au Cap des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux dont quelques-uns les plus propres à l'alimentation des troupeaux et par suite les plus exposés à leurs attaques souffrent de ces atteintes, restent languissants ou disparaissent. De plus, les graines de ces plantes nuisibles enchevetrées dans les toisons des animaux, emportées par les troupeaux des karrous envahissent peu à peu les districts productifs du tell dont elles détruisent la fertilité et que la sécheresse transforme lentement en désert. *(A suivre).*

NOUVELLES DU JOUR

Le Préfet du Nord à Paris

Paris, 6 mai. — Le Préfet du Nord vient d'être mandé à Paris pour conférer avec le ministre de l'intérieur.

M. Vergoin prisonnier

Paris, 6 mai. — M. Vergoin s'est constitué prisonnier hier soir mardi, à 7 heures, à Ste-Pélagie, pour purger une condamnation de huit mois de prison pour injures à M. Quesnay de Beaurepaire.

Après les formalités d'usage, il a été écroué dans la cellule précédemment occupée par J. Maes, condamné pour délit semblable.

La persécution toujours

Paris, 6 mai. — On lit dans un journal du soir :

« Au moment où le département du Nord est sous le poids des événements qui se sont produits à Fourmies, le préfet de ce département vient de recevoir des instructions pour surveiller les agissements... des catholiques qui viennent de rédiger le programme d'une action commune sur le terrain des idées religieuses. »

Arrestation de quatre anarchistes

Paris, 6 mai. — Le commissaire de police d'Argenteuil, aidé de cinq agents de la sûreté, a mis, après une assez vive résistance, en état d'arrestation, quatre anarchistes comme ayant pris part à l'échauffourée de Clichy. Ils ont été dirigés sur Versailles et mis à la disposition du parquet.

Nombreuses arrestations à Lyon

Lyon, 6 mai. — La police de sûreté a opéré aujourd'hui de nombreuses arrestations de vagabonds, repris de justice et souteneurs soupçonnés d'avoir jeté des pierres aux soldats, vendredi.

Trois conseillers municipaux socialistes ont été interrogés par le parquet aujourd'hui au sujet de leur attitude ce jour-là.

Un coup de grisou en Allemagne

Berlin, 6 mai. — Dans une fosse des environs de Saarbruck, un coup de grisou a tué huit mineurs et en a blessé cinq.

La question de l'Afrique à la Chambre italienne

Rome, 6 mai. — La Chambre repousse à une forte majorité, l'ordre du jour demandant l'évacuation de l'Afrique.

Les propositions d'amnistie

Paris, 6 mai. — La discussion des propositions d'amnistie relatives aux manifestations du 1er mai viendra vendredi.

Tout fait prévoir une séance orageuse.

Les radicaux sont disposés à faire sur cette question une manifestation électorale.

L'accord est loin de régner sur la question entre les membres du gouvernement : M. de Freycinet, après avoir adressé des felicitations à l'armée, voudrait accepter l'amnistie comme une compensation ; par contre, M. Constans y est absolument opposé.

Le conseil de cabinet qui se tiendra demain au ministère de la guerre, prendra une décision à cet égard; il est probable que la majorité se prononcera contre l'amnistie.

Le rapporteur général du budget

Paris, 6 mai. — M. Cavaignac a été élu rapporteur général du budget par 16 voix contre 4 données à M. Pelletan.

Rothschild et les juifs russes

Paris, 6 mai. — On lit dans la *Gazette de France*

« Bruit recueilli à la Bourse : On dit que Rothschild aurait refusé de faire la conversion de l'emprunt russe de 450 millions sur l'observation que lui aurait faite le grand-rabbin, « qu'il y avait urgence de montrer à la Russie son manque d'humanité envers les juifs et de lui faire sentir que son crédit en souffrirait, si elle persistait à les tyraniser. »

Le lynchage des italiens à la Nouvelle-Orléans Rapport du jury

La Nouvelle Orléans, 6 mai.— Le grand jury, dans l'affaire Hennessy et le lynchage des Italiens, a présenté un rapport dénonçant le meurtre du chef de la police comme un crime dont le caractère atroce est prouvé par le nombre de balles sous lesquelles il est tombé.

Le rapport parle ensuite des efforts faits pour la subornation du jury par la défense ; il expose enfin que le rassemblement du 14 mars comprenait plusieurs milliers de personnes et que le peuple, dans son élan tout spontané, a agi d'une façon qui rend difficile la fixation des responsabilités d'un acte commis dans des conditions telles que la ville entière était solidaire.

Le grand jury conclut qu'il ne peut sanctionner la mise en accusation des prévenus.

Les pétroleurs à Saint Denis

Paris, 6 mai.— Une tentative criminelle a été commise 5, rue Franklin, à Saint-Denis.

A cette adresse est installée la banque Bouserez.

Hier, vers dix heures du soir, un linge enflammé, préalablement imbibé de pétrole, était introduit dans la boîte aux lettres de la maison, et aussitôt une immense flamme jaillissait.

Fort heureusement, le cocher du banquier, M. Vernot, n'était pas encore couché ; il vit ce commencement d'incendie et sortit pour l'éteindre.

Comme il mettait le pied dans la rue, un groupe d'individus s'enfuyaient, abandonnant devant la maison un litre de pétrole à moitié plein et une cartouche de revolver du calibre n° 7.

Il ne s'est rendu maître du feu qu'avec difficulté, et grâce au secours des passants, car la porte sur laquelle se trouve placée la boîte avait été elle-même arrosée de pétrole.

Les mêmes individus ont été aperçus à onze heures du soir et à une heure du matin rôdant autour de la banque.

Plainte a été portée, hier matin, au commissariat de police de la circonscription-nord

L'exposition de Moscou

Paris, 6 mai. — Demain aura lieu l'inauguration de l'exposition française de Moscou.

C'est le grand-duc Serge qui présidera les fêtes d'inauguration.

Un grand banquet sera offert, le soir, par M. le comte de Kergaradec, censul général de France à Moscou.

Un déserteur héros

Amiens 6 mai, — Le déserteur Schwam, l'ancien artilleur qui, après avoir déserté, avait pris du service sous un faux nom dans la légion étrangère et avait reçu la médaille militaire pour sa belle conduite au Tonkin, a passé aujourd'hui devant le conseil de guerre.

Après de longs débats, Schwam a été acquitté.

L'amnistie

Paris, 6 mai — Nous avions quelque raison de prévoir que la question de l'amnistie allait rouvrir le débat sur les incidents de Fourmies et mettre de nouveau le cabinet en présence de difficultés plus sérieuses que celles dont il a triomphé lundi, en faisant voter l'ordre du jour Maujan.

Les propositions d'amnistie qui seront discutées après-demain émeuvent non seulement des radicaux, proposition Pelletan ; des boulangistes, proposition Le Veillé ; mais aussi d'un certain nombre d'opportunistes, proposition des trois députés d'Avesnes.

Il semble donc que toutes les fractions de la majorité soient disposées à voter cette mesure et c'est ce qui rend la situation du cabinet fort délicate.

Les députés républicains se sont rendus compte que le résultat de l'interpellation Dumay avait produit un effet déplorable dans les masses ouvrières et ils voudraient effacer cette impression par une manifestation électorale dont l'amnistie ne serait que le prétexte.

Ce sentiment est, paraît-il, absolument partagé par M. de Freycinet qui, il ne faut pas l'oublier, est sénateur de la Seine et comme tel obligé de céder aux injonctions des radicaux.

Le président du Conseil a adressé des félicitations à l'officier qui commandait les troupes à Fourmies.

Comme compensation, il est disposé à accepter l'amnistie. M. de Freycinet est tout entier dans ce jeu de bascule. Mais M. Constans est absolument opposé à toute idée d'amnistie; il a déclaré hautement aujourd'hui à ses amis que si le cabinet l'emportait, dans les circonstances actuelles, il en démissionnerait. Qui l'emportera des deux ministres, dans le Conseil qui sera tenu demain. On croit généralement que ce sera M. Constans, mais il est fort possible qu'à la séance de vendredi, si les choses tournent mal pour le ministre, M. de Freycinet soit encore chargé par ses collègues de sauver la situation, en montrant une fois de plus toute la fermeté de ses convictions.

C'est du moins l'opinion qu'exprimait devant nous M. Lockroy. Le gouvernement, disait-il, n'aura d'opinion arrêtée qu'à six heures, au moment du vote.

Dans tous les cas, la journée de vendredi promet d'être chaude. Le sort du cabinet est entre les mains de la droite.

La réduction du droit sur les blés

Paris, 6 mai. — Le ministre de l'agriculture a été entendu par la commission des douanes sur la proposition de M. Viger, tendant à réduire le droit sur les blés.

M. Develle, ministre de l'agriculture, déclare que M. Viger a pris soin d'indiquer dans sa proposition que le prix du blé et de la farine n'était pas à un taux assez élevé pour justifier une intervention du gouvernement, conformément à la loi de 1884.

Les existences en blé sont importantes en France en ce moment; au mois d'août dernier, il existait soit en stock visible, soit en stock invisible, 40 millions au moins d'hectolitres ; la récolte, de l'avis de tous les gens experts, était de 199 millions d'hectolitres.

La chambre syndicale des grains, elle-même, avait accepté ce chiffre.

On a importé depuis la dernière récolte 11 millions d'hectolitres; la consommation annuelle de Franco est de 120 millions d'hectolitres, et sur les 140 millions dont il a été parlé, il ne restera plus, déduction faite de la consommation, des ensemencements et des réensemencements, qu'un stock de 50 millions d'hectolitres.

La récolte prochaine sera déficitaire au moins de trente millions d'hectolitres, chiffre inférieur à celui de la récolte en 1870.

Il est donc probable que les cours actuels ne seront pas dépassés, d'autant plus que si les récoltes sont mauvaises dans les pays importateurs, elles sont bonnes dans les pays exportateurs, notamment aux États-Unis et en Russie.

On pourra de cette façon, et par les importations de ces pays, combler le déficit dans les récoltes qui seront faites en France, en Angleterre et en Suisse.

Le ministre de l'agriculture est convaincu que le cours de 30 francs ne sera pas dépassé et il est opposé à toute suppression du droit de 5 fr.; il se rallierait cependant volontiers à la proposition de M. Viger.

M. Develle déclare qu'il n'est pas possible de ne pas tenir compte en ce moment des promesses faites à la tribune lors de la discussion des droits, c'est-à-dire qu'au cours de 30 francs, il faudrait suspendre une partie du droit.

MM. Peytral et Raynal proposent la suspension totale du droit de 5 fr ; cette proposition est repoussée, ainsi qu'un amendement de M. Leydet, tendant à la suspension du droit indéfiniment.

M. Le Gavrian propose de réduire de deux francs pendant une année à partir de la promulgation de la loi, le droit de douane sur les blés de provenance étrangère; le droit sera ainsi de trois francs au lieu de cinq; le droit sur les farines est réduit à six francs au lieu de huit.

M. Viger se rallie à cette dernière proposition qui est votée par 15 voix contre 9.

M. Viger est nommé rapporteur.

Assassinat d'un colonel prussien

Hier matin, à Metz, le lieutenant-colonel Pragier, du 12e d'artillerie saxon, a été trouvé assassiné à son domicile, la gorge coupée On suppose que le vol a été le mobile du crime. On a trouvé dans sa chambre différents effets provenant apparemment d'un ouvrier.

L'émotion est grande parmi les officiers de la garnison. Une instruction est ouverte.

Brulé dans son berceau

Un horrible drame a eu lieu hier matin au n° 32 de la rue de Vaugirard, à Paris.

Vers 9 heures, une épaisse fumée se répandait dans l'escalier en même temps qu'une forte odeur de roussi. Les voisins accoururent, enfoncèrent la porte et éteignirent le commencement d'incendie.

Voici ce qui était arrivé.

En l'absence des parents, une petite fille, en jouant avec une lampe, avait mis le feu au berceau de son jeune frère. Les couvertures n'avaient pas tardé à s'embraser.

Le pauvre martyr, atocement brûlé, a été transporté d'urgence à l'hospice des Enfants malades de la rue de Sèvres. Son corps n'était qu'une plaie. Il a succombé dans la soirée.

Le père de la victime, M. L... est employé dans un magasin de nouveautés.

Une conspiration à Pétersbourg

On télégraphie de Saint-Pétersbourg que la police vient de découvrir l'existence d'une nombreuse et importante association que l'on croit affiliée aux nihilistes, bien que ses membres prétendent ne poursuivre qu'un but littéraire. De nombreuses arrestations ont déjà été faites et beaucoup d'autres sont imminentes Dans la journée de lundi, soixante étudiants ont été expulsés de l'Université et mis en prison, en attendant qu'ils soient bannis de Saint-Petersbourg.

Plus de quatre-vingts autres subiront le même sort et un écrivain bien connu, Vengeroff, a reçu l'ordre de quitter la ville dans les douze heures, obligé ainsi d'abandonner sa femme et ses enfants. Un autre écrivain, M. Miklaïlovsky, vient d'être appelé devant le préfet de police, et son expulsion ne tardera pas à être signée; enfin le professeur Troitschewsky a été privé de sa chaire d'histoire, mais aucune autre mesure n'a encore été prise contre lui.

Une grande excitation règne dans toute la capitale russe.

M. Carnot à Orléans

Orléans, 7 mai. — M. Carnot a quitté Paris ce matin pour se rendre à Orléans.

La réception du président de la République a été très brillante. Orléans est en fête.

Le temps est splendide.

Aux discours de bienvenue qui lui ont été adressés à la gare, M. Carnot a répondu par ces quelques mots: « Je suis heureux de pouvoir associer le gouvernement de la République aux honneurs patriotiques rendus à une grande mémoire également chère à tous les Français.

A la sortie de la gare M. Carnot a été salué par les acclamations de la foule. L'enthousiasme est immense

Aussitôt après son arrivée à la préfecture le président de la République ayant à ses côtés M. Bourgeois a reçu les corps élus et constitués ainsi que les fonctionnaires de la ville et du département.

M. Carnot est rentré à Paris, dans la soirée.

Echo du Vernissage

Vantant ou critiquant la valeur des tableaux,
Le Tout-Paris select se pressait dans les salles.
Aussi quel fin parfum, quelle odeur de CONGO
Enivrait l'odorat d'effluves idéales !
Il ne saurait avoir de fêtes désormais
Sans les baumes exquis du CONGO doux et frais.
265864 *Un reporter au savonnier Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La sortie de la « Grande Fanfare ». — Ainsi que nous l'avions annoncé, la *Grande-Fanfare* a fait jeudi une promenade en ville. Sous la direction de son chef, M. Monmarché, et conduite par son président, M. Cardon, la société a quitté son local à quatre heures ; elle a traversé la Grande-Rue, les rues de Lannoy, du Tilleul, Pierre-de-Roubaix, du Collège, Pellart, du Pays, du Vieil-Abreuvoir, et est rentrée dans la cour de l'Hotel-de-Ville à cinq heures et demie après avoir exécuté, pendant le parcours, de brillants morceaux de bravoure.

Avant le départ de la *Grande Fanfare*, avait eu lieu l'installation du nouveau comité civil, composé comme suit : MM. Hubert Desalmont, capitaine du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix ; Vanackère, sous-lieutenant à la même compagnie, Alfred Cocheteux, Julien Chatteleyn et Henri Maquet. A l'arrivée du président, M. Cardon, on lui offrait un magnifique bouquet et plusieurs morceaux furent exécutés dans la cour des pompiers. Cela ne contribua pas peu à rompre la monotonie du casernement des soldats du 1er de ligne, consignés en cet endroit depuis le 30 avril dernier.

Plusieurs membres émirent l'idée de donner une aubade à M. le général Bidot ; la proposition fut acceptée, et M. Cardon alla trouver le général pour lui faire part de la décision prise. Le général parut très sensible à cette marque de déférence, il répondit en quelques mots aimables, déclarant qu'il était heureux de l'accueil que la population roubaisienne avait fait aux troupes, et qu'il accepta bien cordialement d'assister à l'exécution de la *Grande Fanfare*.

La société vint se placer devant le perron de l'Hôtel de Ville, tandis que le général Bidot se tenait sur le balcon. Après l'audition de plusieurs morceaux ; descendit sur le perron, et, pendant qu'il félicitait MM. Cardon et Monmarché, les musiciens jouèrent la *Marseillaise*.

Il est inutile d'ajouter que les curieux ont été nombreux, tous ont constaté avec plaisir les progrès accomplis par la *Grande Fanfare*.

Réunion de commissions municipales. — Les 1re, 3e et 5e commissions se réuniront vendredi, 8 mai, pour examiner les questions suivantes :

1° Club nautique Trois Etoiles, demande de subvention; 2° Cimetière, modification au règlement; 3° Ligne téléphonique de Roubaix à Fourmies.

Un drame au revolver à Wattrelos. — Le hameau du Polissoir a été mis en émoi, dans la nuit de mercredi à jeudi, par une tentative de suicide accomplie dans des circonstances particulièrement dramatiques. Un habitant du quartier, M. Jules Delcroix, se trouvait il y a quelques mois à la tête d'une fortune assez brillante, par suite de mauvaises spéculations, il perdit tout son avoir. A partir de ce moment, un grand changement s'opéra dans l'esprit de M. Delcroix, il devint sombre, en proie à une surexcitation qu'il ne parvenait pas à dissimuler. Cet état de choses apporta aussi des modifications malheureuses dans son ménage. Mme Delcroix dût subir de mauvais traitements, et le mari se mit à boire.

Voyant la misère approcher à grands pas, M. Delcroix résolut de chercher un emploi. Lundi dernier, il partit pour Lille afin d'y trouver une occupation quelconque; il y passa toute la journée, mais revint chez lui sans avoir rien trouvé. Il était à ce moment environ minuit. Mme Delcroix remarqua que son mari paraissait d'une gaieté folle: cela lui parut anormal, et son étonnement parut plus grand encore lorsque M. Delcroix déclara qu'il voulait se reposer dans une chambre qui n'était pas la sienne.

Afin de ne pas le contrarier, Mme Delcroix le laissa faire ; mais, peu après, pressentant un malheur, elle voulut ouvrir la porte ; elle ne put y arriver, M. Delcroix avait mis le verrou se ravisant soudain, il ouvrit ; un spectacle horrible s'offrit alors aux yeux de la pauvre femme, M. Delcroix lui apparut tenant en main un révolver de gros calibre dont le canon était déjà posé sur la tempe. Elle n'eut pas le temps d'intervenir efficacement, la détonation partit.

M. Delcroix poussa un cri et tomba le visage contre terre. Sa femme s'enfuit dans la rue, appelant au secours! Les voisins accoururent. Pendant que les uns donnaient des soins au blessé, d'autres allaient chercher M. le docteur Leplat. Il résulte du premier examen que la blessure est grave et pourrait amener des complications. Toutefois l'état de M. Delcroix est jusqu'ici assez satisfaisant. La balle est entrée dans l'os frontal, mais le cerveau n'a pas été atteint.

Jeudi matin M. Reuard, commissaire de police s'est rendu au hameau du Polissoir pour procéder à une enquête. Il a longuement interrogé le blessé qui avait repris toute sa connaissance et qui a répondu aux questions du commissaire.

M. le docteur Leplat a rendu visite à M. Delcroix jeudi après midi; jusqu'ici on n'a pu encore extraire la balle; cette opération sera probablement faite aujourd'hui.

Un accident grave, rue du Grand-Chemin. — Mercredi soir, vers six heures et demie, un accident, qui a failli coûter la vie à un homme, s'est produit chez M. Alphonse Vandeputte, fabricant, rue du Grand-Chemin. Un ouvrier vitrier, âgé de dix huit ans, et travaillant pour le compte de M. Honoré Bernaert, rue des Fabricants, était occupé, monté sur une échelle, à placer un carreau à une lucarne de la toiture. Soit que l'ouvrier ait fait un faux mouvement, soit qu'il n'ait pas pris soin de fixer l'échelle, il perdit tout à coup l'équilibre et glissa.

Le malheureux garçon s'accrocha désespérément à son échelle et tomba avec elle d'une hauteur de dix-huit mètres.

A ce moment passait M. le docteur Duriez qui fit transporter le blessé dans un estaminet voisin ; il ne constata aucune fracture ni contusion grave ; on parvint à rappeler à la vie le jeune ouvrier, qui avait perdu connaissance et il fut conduit ensuite à l'hôtel Dieu. On craint des complications.

Un accident rue de Lannoy. — Mercredi matin une femme de la rue des Longues-Haies, Mme Elisa Vandecasteele, revenait de la rue Pauvrée ; elle portait un panier rempli de provisions. Rue de Lannoy, elle tomba si malheureusement qu'elle se fractura le genou gauche. Une bouteille de vinaigre qui se trouvait dans le panier la blessa en outre à la main gauche.

La noyée du quai de la Vigne. — Contrairement à ce qui avait été dit, la femme retirée, mardi matin du canal, au pont Salembier, avait été mariée. Son véritable nom était Marie Vasseur, femme Delannoy; elle était née à Buire au Bois, et ne se trouvait au service de M. Desmet, forgeron au Pont-Rouge, que depuis trois jours seulement.

Les deux préposés de douane qui ont amené le cadavre sur la berge se nomment Henri Mentois et Charles Pottier.

Une servante voleuse. — Un commerçant de la Grand'Rue, M. B..., avait à son service, depuis environ trois mois, une jeune fille, native d'Audenaerde, Marie Wallaert. Il n'avait eu qu'à se louer de sa conduite et de son travail. Il y a une quinzaine de jours, la domestique prévint son maître qu'une femme en journée avait enlevé une paire de draps. Le fait fut reconnu exact, et la ménagère fut congédiée, après menace de la faire arrêter si elle ne restituait pas.

M. B... avait reçu, lundi dernier, un panier de vins fins et avait chargé sa bonne de le descendre à la cave ; en rangeant les bouteilles dans le caveau, il s'aperçut qu'il en manquait trois. L'idée lui vint de visiter la chambre de la bonne, où il trouva, sous un matelas, les bouteilles, les draps, une paire de chaussures et un grand nombre d'objets dont la provenance n'était pas douteuse. La jeune fille a fait des aveux complets. Elle a avoué n'avoir agi qu'en vue de venir en aide à ses parents qui sont dans une profonde misère.

Lisez ceci. — Lisez ceci, parce que ces quelques lignes intéressent tous ceux qui ont souci de leur santé — c'est à-dire tout le monde. En ces régions où l'eau potable n'existe qu'en imagination, l'usage des eaux minérales s'impose. Encore faut-il que celles-ci soient sérieuses, et que leurs propriétés salutaires soient reconnues par des médecins et des savants autorisés.

L'eau du Saulchoir a eu la bonne fortune de pouvoir recueillir les attestations les plus sérieuses : on connaît celle de M. Bardy, de Paris, celle de M. Viollette, le savant lillois, etc.

C'est, aujourd'hui, de Gand que nous vient la lumière!

Voici, en effet, un extrait du rapport de M. Swartz, le savant professeur de l'Université de Gand :

« L'eau du Saulchoir, dit-il, constituera une excellente eau de table, pouvant rivaliser avec les eaux du type de St-Galmier et d'Apollinaris ; elle est exempte de matières organiques, provenant d'infiltrations suspectes, et ne contient qu'une faible proportion des bicarbonates alcalins et de l'acide carbonique libre, qui rendent certaines eaux nuisibles aux estomacs délicats.

» La teneur en fer la rend utile à ceux qui réclament un traitement ferrugineux, sans que la proportion en fer soit de nature à lui donner un goût désagréable ou à fatiguer l'estomac. »

L'eau du Saulchoir se trouve chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dieuze, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Dubureq, Cambier et dans les bonnes pharmacies, chez M. Cheminade (Epicerie Centrale), chez M. Montignies, rue du Bois, chez MM. Tiberghien, Calonne et Duthoit rue de l'Epeule, chez M. Dendievel rue St-Georges, chez M. Durant rue de l'Ermitage et chez M. Desfontaines Grande-Place. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53175—26494

Deux arrestations. — Les agents de sûreté Berte et Duhem se trouvaient, mardi soir, dans la cour de l'hôtel de ville lorsqu'ils virent entrer un individu dont ils crurent reconnaître le signalement. L'individu en question se nomme Isidore Pesqueux, il est âgé de cinquante ans, et était recherché par la police de Tourcoing pour menaces de mort et entraves à la liberté du travail. Pesqueux a été remis mercredi matin entre les mains de la police de Tourcoing.

Une femme de la rue des Longues-Haies, Louise G..., a été arrêtée pour avoir provoqué des passants à la débauche.

Croix. — Mardi soir, la voiture d'un boulanger heurta violemment un chariot conduit par M. Clovis Lepers, cultivateur, à la verte Rue, à Croix. Le choc fut si violent que M. Lepers fut projeté sur la chaussée. Une des roues de son véhicule lui froissa l'épaule et lui arracha une oreille.

Des soins empressés lui furent prodigués par M. Morival, docteur.

Wasquehal. — Mercredi matin, une voiture de messageries appartenant à M. Tiberghien et chargée de bottes de lin descendait la route de Lille, près du pont de Croix, quand arriva le car à vapeur. Le conducteur voulut se garer, mais la roue de derrière fut prise dans les rails, et l'essieu se brisa. Tout le chargement de la voiture fut projeté sur le pavé et subit de grandes avaries. Cet accident a occasionné un long retard dans la circulation des tramways pendant toute la matinée.

Wattrelos. — *Un voleur pincé.* — Les vols dans les basses-cours ont été nombreux depuis quelques semaines ; une sur veillance active amena l'arrestation d'un des voleurs. La nuit dernière, un fraudeur, dont les antécédents sont déplorables, s'introduisait, après escalade le mur de clôture, dans la cour de l'habitation de M. Louis Werbrouck, à la Vieille-Place, et dévalisait le poulailler : coqs, poules, lapins. Mais M. Werbrouck, qui veillait, reconnut le voleur ; le lendemain, il s'empressa d'aller le dénoncer à la gendarmerie qui l'arrêta : il se nomme Henri Devlaeminck.

— *Un vol.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation de M. Lecoutre. Ils ont pratiqué une ouverture dans la toiture et se sont laissé glisser dans une mansarde. Les voleurs sont descendus au premier étage, y ont fracturé un meuble dans lequel ils ont pris une somme de trente huit francs et une croix en or. Le rez-de-chaussée a également reçu leur visite.

Lannoy. — Le Conseil municipal se réunira, vendredi, 8 mai, à sept heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. L'ordre du jour porte : session ordinaire de mai et classification des terrains.

Leers. — Le douanier Landalon, de la brigade de douane de Leers, a mis en arrestation, dans la nuit de mardi à mercredi, deux jeunes gens porteurs de marchandises de contrebande : Constant Decook, 15 ans, tisserand et Henri Massez, 16 ans, apprêteur.

Ces deux fraudeurs ont été conduits à la prison de la gendarmerie à Lannoy et transférés à Lille mercredi après-midi.

Chéreng. — Vers cinq heures du soir, lundi, le garde-champêtre, Augustin Médard aperçut, sortant d'une ferme, un individu aux allures suspectes. Il l'interrogea mais ne put obtenir de l'inconnu que des réponses embrouillées. Le garde voulut le conduire devant M. le maire; en route, le malfaiteur frappa l'agent et prit la fuite; Médard se mit à sa poursuite en criant de l'arrêter. Deux douaniers vinrent à son secours et bientôt le forcené fut mis en lieu sûr. Il sera poursuivi pour vagabondage, mendicité et rebellion envers les représentants de l'autorité.

L'inconnu qui a cru jusqu'ici devoir cacher son nom, a déclaré avoir été expulsé mais autorisé à rentrer en France en 1891. Il est fort probable que cette assertion est fausse.

La gendarmerie de Lannoy l'a conduit à Lille, mercredi, par le train de 3 h. 13 après-midi.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et denriers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

L'avis d'un médecin

Port-Saint-Louis-du-Rhône (B.-du-Rh.), le 17 avril 1890. — J'ai employé vos Pilules Suisses et j'en ai obtenu de bons résultats dans les gastro-entérites. Vous avez bien voulu mettre des échantillons gratuits à ma disposition, j'en ai fait profiter les indigents. Cependant je n'avais pas attendu jusqu'alors pour employer vos bonnes Pilules Suisses qui m'avaient toujours donné de bons résultats. Faites de ma lettre l'usage que vous jugerez utile. Docteur SIGUAN, médecin.
26581d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

7 MAI 1822. — Une dépréciation persistante frappant les produits de la fabrique de Roubaix, la Chambre consultative qui voyait un grave danger dans la diminution progressive des prix de façon, invite le Conseil des Prudhommes et un certain nombre de fabricants à une réunion générale, où l'on reconnaît l'urgence de fixer à un taux raisonnable le salaire des tisserands. En conséquence tous les membres de l'assemblée s'interdisent unanimement de payer aux tisserands, durant la durée de ce malaise industriel, des prix moindres que ceux arrêtés, pour chaque article, dans la séance et cet engagement est ensuite signé par tous les fabricants de la ville. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 24).

7 MAI 1839. — La commune de Wattrelos demandant la faculté pour ses ouvriers d'avoir des métiers à la Jacquart chez eux, la Chambre consultative de Roubaix exprime unanimement un avis favorable. Elle est, en effet, vivement préoccupée de l'agglomération des tisserands dans les ateliers; réunis, ces ouvriers dictent fréquemment la loi aux fabricants. Il est d'ailleurs constaté que l'ouvrier est plus sobre, plus laborieux, plus moral lorsqu'il travaille en famille. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 47).

7 MAI 1890. — Grèves à Roubaix (suite). — Une détente se produit : 14.600 ouvriers reprennent le travail.

TOURCOING

Une chute mortelle à Mouveaux. — Mardi, vers 5 heures de l'après-midi, Ernest Decuyper, âgé de 16 ans, apprenti zingueur chez M. Beaucarne-Delbarre, travaillait aux nochères de la brasserie Lemaire, à Mouveaux. Le pauvre garçon, perdant l'équilibre, tomba sur le sol d'une hauteur de douze mètres.

Il fut relevé dans un état affreux. M. Vincent, qui lui donna les premiers soins sur place, constata que le malheureux avait une fracture à la base du crâne, et la poitrine enfoncée.

On prévint les parents qui ne voulurent pas que leur enfant fut soigné ailleurs que chez eux, rue Etienne Motte. On vint en toute hâte chercher un brancard à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, et, vers 7 heures 1/2, le transport s'est effectué avec tous les soins et les précautions possibles.

Le docteur Fichaux fut appelé à donner ses soins au blessé, mais tous les secours étaient inutiles et l'infortuné jeune homme expirait, sans avoir repris connaissance, vers 2 heures du matin, dans la nuit de mardi à mercredi.

Nous renonçons à décrire la douleur des parents.

Arrestation pour menaces de mort. — L'ouvrier tisserand, Isidore Pesqueux, originaire de Caudebec, qui, lundi matin, avait été proféré, au tissage Mathon et Dubrulle, des menaces de mort contre deux des 35 tisserands de cet établissement qui avaient travaillé le 1er Mai, a enfin été arrêté, mercredi matin, dans d'assez singulières circonstances.

On sait qu'il était introuvable depuis deux jours. Or, mercredi matin, il eut la fantaisie de s'introduire au poste